

## PRISE EN COMPTE DE CRITERES ESG AU SEIN DES PORTEFEUILLES ET MANDATS GERES PAR ENTHECA FINANCE

### Rappel :

On entend par critères ESG, l'examen de l'impact positif ou négatif d'une entreprise sur l'environnement, le tissu social et la façon dont elle est dirigée. Les critères ESG comprennent ainsi :

- **Critères environnementaux** : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur l'environnement
- **Critères sociaux (ou sociétaux)** : ils portent sur l'impact direct ou indirect de l'activité de l'entreprise sur les parties prenantes par référence à des valeurs universelles (droits humains, normes internationales du travail, lutte contre la corruption, etc...)
- **Critères de gouvernance** : ils portent sur la manière dont l'entreprise est dirigée, administrée et contrôlée, et notamment les relations qu'elle entretient avec ses actionnaires, son conseil d'administration et sa direction.

Pour Entheca Finance, la qualité organisationnelle d'une entreprise favorise directement son développement. Une entreprise responsable et gérée de façon durable ne peut l'être que si elle respecte son environnement naturel (gestion des déchets, des fumées, des pollutions sonores, qualité des produits achetés, respect de la nature environnante et réduction de l'empreinte écologique...) et ses employés (cadre de travail, promotion, formation, parité etc...) ; la gouvernance s'exerçant dans un cadre clair.

Les thèmes d'investissement d'Entheca Finance correspondent par nature à la définition du développement durable : ***Le développement durable est un développement qui répond aux besoins du présent sans compromettre la capacité des générations futures à répondre aux leurs.*** (Rapport Brundtland, 1987)

**Apprécier la qualité du management et de la politique sociale ou environnementale d'une entreprise relève avant tout de la conviction.** Notre méthode est donc de nous documenter sur les entreprises que nous choisissons, de visiter des sites de production, et de consulter les rapports annuels de développement durables. **Par souci d'humanisme, en phase avec notre éthique personnelle et notre déontologie, les critères ESG font partie intégrante de notre savoir faire en gestion.**

Nous n'appliquons aucun critère d'exclusion, mais restons à l'écart de l'énergie nucléaire et des métiers liés à l'argent (pari en ligne, casino etc...).

Néanmoins, les critères ESG en tant que tel restent secondaires dans les choix de valeur ou de pondération de titres au sein des portefeuilles. **Il n'y a aucune hiérarchisation particulière dans les titres en portefeuille, ni décision d'investissement établie sur la seule vertu de critères ESG.**

En ce qui concerne le fonds Entheca Rareté, il s'attache à investir dans des entreprises dont l'activité est directement ou indirectement reliée avec la réduction du réchauffement climatique et à la croissance démographique. Le critère « environnement » et « démographie » est important mais non suffisant.

Entheca Finance n'adhère à ce jour à aucune association spécialisée dans le développement durable, et ne fait pas appel à des prestataires externes sur la notation des entreprises. Entheca Finance n'a signé aucune charte ISR auprès d'institutions. En ce sens, Entheca Finance ne réalise pas de rapport annuel de politique d'investissement ESG.